



Actualité - **Politique**

La défiscalisation préservée, mais...

Gabriel GALLION

Vendredi 28 juin 2013

Inquiets en début de séance, les acteurs économiques ont mieux respiré à la fin du discours de Jean-Marc Ayrault. (Wilfrid Téreau/France-Antilles)

Dans son discours très attendu par le milieu économique, Jean-Marc Ayrault a annoncé le maintien du dispositif de défiscalisation et l'expérimentation d'un crédit d'impôt pour certaines entreprises et pour les organismes de logement social.

Lorsque le chef du gouvernement a entamé, hier midi à Batelière, sa déclaration aux acteurs économiques et aux employeurs de la Martinique, beaucoup retenaient leur souffle. Quel sera le nouveau dispositif de défiscalisation ? Pour y répondre, le Premier ministre s'est appuyé sur le programme du candidat Hollande (les 30 propositions pour l'Outremer) afin de mieux ancrer la nouvelle défiscalisation dans la continuité d'une action politique « responsable » .

Aussi, de par les performances enregistrées dans le secteur du logement social, le dispositif défiscalisation sera maintenu. Ce qui était la confirmation attendue. Mais ,se plaçant comme responsable des deniers publics, et aussi pour ne pas provoquer de courants contraires, Jean-Marc Ayrault entend adosser à ce maintien, un volet crédit d'impôt. « A titre expérimental » .

RÉPIT EN ATTENDANT LE PARLEMENT

En réalité, il amorçait un virage redouté par les milieux économiques sur la route de l'investissement productif. Cette idée de crédit d'impôt, tant redoutée, faisait son entrée dans le dispositif, lié à l'investissement productif. Mais s'empressait-il de dire « les PME continueront à avoir la défiscalisation connue aujourd'hui. Simplement, nous aurons à fixer ensemble le seuil, alors que les intermédiaires n'interviendront plus dans le dispositif » . Moment de respiration perceptible dans la salle. Les acteurs économiques étaient soulagés : la défiscalisation demeurerait. Même avec un aménagement nouveau, le crédit d'impôt.

L'essentiel des secteurs d'activité ne perdent pas tout espoir de convaincre quelques investisseurs. Ce qui était d'autant plus possible que Jean-Marc Ayrault ne fixe pas ce crédit d'impôt à un seuil (qui restera cependant à définir). Reste que le Premier ministre n'allait pouvoir continuer son intervention d'hier sur le ton des bonnes nouvelles. Le bémol sera apporté par la question des dettes sociales et fiscales des entreprises. « Le principe du paiement des dettes reste la règle. Le moratoire sur les dettes fiscales et sociales a échoué. Nous n'avons pas pour autant la vocation d'étrangler les entreprises en difficulté. L'examen au cas par cas continuera » . Malgré ce léger coup de froid, les acteurs économiques ont applaudi le Premier ministre. L'essentiel était sauf. La défiscalisation n'était pas morte.

Chacun mesure désormais que la prochaine étape passera par le Parlement, lors de la discussion de la prochaine loi de finances. Et là ce sera à nouveau le temps d'autres inquiétudes...



Le Premier ministre, ici avec Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, a voulu convaincre du bien fondé d'une défiscalisation « réformatrice et moderniste ». (Wilfrid Téreau/France-Antilles)

- LAPHRASE - Jean-Philippe Nilor, député



(Wilfrid Téreau/France-Antilles)

« Je m'attendais à des annonces plus fortes pour booster l'économie. À une annonce plus favorable pour les entreprises en difficulté. Le Premier ministre s'est contenté de rappeler que le paiement des dettes restait la règle. Je vois mal une relance véritable de l'activité dans les deux à trois ans à venir. Je suis un peu mitigé, même si la globalité des annonces relève du bon sens » .

- ILS ONT DIT

Philippe Jock, président du Medef : « Double interrogation »



(Wilfrid Téreau/France-Antilles)

Les annonces peuvent paraître intéressantes mais elles suscitent une double interrogation. Le seuil de ce qui définit une grande entreprise n'a pas été fixé. Notre niveau de satisfaction sera en fonction de ce seuil. Maintenant, le Premier ministre a dit qu'il serait en négociation avec le ministre de l'Outre-Mer, nous allons essayer de faire entendre notre souhait. Ensuite, la durée de l'expérimentation pour le crédit d'impôt n'a pas, non plus, été précisée. C'est dommageable car nos entreprises ont besoin de visibilité, de lisibilité et une période courte ne saurait garantir cela.

Alexandre Richol, président de la CGPME : « L'absence de seuil ne nous gêne pas »



(Wilfrid Téreau/France-Antilles)

La méthodologie qui consiste à garder ce qui fonctionne et écarter ce qui ne donne pas de résultat est bonne. Je pense notamment à la suppression des intermédiaires. Ainsi, les acteurs économiques pourront bénéficier directement du dispositif. Quant à la question du seuil, elle ne nous gêne pas, compte tenu de la taille de nos entreprises et ce que nous avons connu par le passé, car nous n'arriverons jamais aux montants annoncés.

Manuel Baudoin, président de la Chambre de commerce : « Plutôt intéressant »



(Wilfrid Téreau/France-Antilles)

Par rapport à ce que l'on pouvait craindre, les nouvelles sont plutôt intéressantes, le dispositif de défiscalisation est maintenu dans son principe. Un des risques est toutefois de voir des entreprises tentées de ne pas se développer pour conserver la défiscalisation.
